

MODALITÉS FINANCIÈRES 2018-2019

PREPAS DCG

A Notre-Dame du Grandchamp, nous voulons tout mettre en œuvre pour que la contribution familiale ne soit pas un obstacle à l'inscription de votre enfant. C'est pourquoi, pour les élèves boursiers d'État, nous avons mis en place un système de quotient familial établi sur la base des revenus annuels de la famille.

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES

A. Montant de la scolarité

1) Vous ne pouvez justifier d'une bourse d'Etat :

La scolarité de votre enfant correspond à la catégorie 6 du tableau ci-dessous.

2) Vous bénéficiez d'une bourse d'Etat :

a - Calculez le revenu annuel de l'année 2016 :

Revenu annuel imposable du père et de la mère (correspondant à la ligne «salaires et assimilés» de vos déclarations : d'impôt, BIC, BNC...) auquel il faut ajouter les allocations familiales, allocations diverses et autres avantages en nature estimés à leur valeur réelle ainsi que les autres revenus : pensions, titres etc...

b - Calculez votre coefficient de charge :

- Coefficient de base = 2 points,
- + 1 point pour chaque enfant à charge (c'est à dire ne subvenant pas à ses besoins),
- + 1 point par personne à charge en plus des enfants,
- +1/2 point pour tout enfant scolarisé dans le supérieur (joindre un certificat de scolarité).

c - Divisez votre revenu par le coefficient obtenu et reportez-vous au tableau pour connaître le montant de votre contribution annuelle.

CATEGORIE	1	2	3	4	5	6
Quotient familial	inférieur à 3 125 €	3 125 € à 4 650 €	4 651 € à 7 050 €	7 051€ à 9 390€	9 391 € à 10 140€	Supérieur à 10 141 €
contribution annuelle 2018/2019*	533 €*	725 €*	932 € *	1 232 €*	1 501 €*	2 572 €*
Arrhes (déduits de la facture annuelle)	250€	300 €	350 €	410 €	460 €	520 €

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au service comptabilité au 01.39.24.12.85 ou par mail : comptabilite@nd-grandchamp.fr

* Sauf cas de force majeure, tout semestre entamé est dû.

3) Joignez à votre dossier d'inscription

- Le chèque d'arrhes correspondant à votre catégorie
- L'engagement financier rempli et signé
- Si votre quotient correspond à l'une des catégories de 1 à 5 :
 - La copie de votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016
 - La copie de l'avis d'attribution de bourse d'état même à taux zéro (à fournir au plus tard avant le 15/09/2018).

Attention, toute absence de l'un de ces justificatifs entrainera l'application de la contribution annuelle à la catégorie 6.

B. Autres contributions annuelles :

- 57 € de cotisations diverses qui sont intégralement reversées aux organismes de l'Enseignement Catholique auxquels nous sommes affiliés.

En cas de difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec Gérard ALLOT, Responsable Administratif et financier

CONTRIBUTIONS OPTIONNELLES

Modules spécifiques sur admission pour les Prépas DCG2 et les Prépas DCG3						
CATEGORIE	1	2	3	4	5	6
Module Diplôme Universitaire EGE* PREPA DCG 2	640 €	660 €	690 €	725 €	765 €	850€
Arrhes	210 €	220 €	240 €	255 €	275 €	320 €
Module Diplôme Universitaire EGE* PREPA DCG 2	640 €	660 €	690 €	725 €	765 €	850€
Arrhes	210 €	220 €	240 €	255 €	275 €	320 €
Module Complémentaire AST* PREPA DCG3	280 €	280 €	280 €	280 €	280 €	300 €

* Sauf cas de force majeure, toute année entamée est due.

- **Petit-déjeuner et déjeuner**

Voir fiche « Restauration ».

- **Le soir :**

Des salles de travail, surveillées ou non, sont mises à dispositions des étudiants tous les soirs jusqu'à 21h50, le samedi jusqu'à 17h50 et certaines semaines de vacances. De plus, hors vacances, la possibilité de dîner dans l'établissement est proposée :

- Soit par une **inscription annuelle au prix de 715 €* (arrhes à verser à l'inscription 300 €)**,
- Soit à **l'unité pour un prix de menu hors supplément de 7,5€.**

* Sauf cas de force majeure, toute année entamée est due.

- **L'adhésion à l'APEL**

La cotisation à l'Association des Parents d'élèves vous est proposée pour un montant annuel de 25€. Si vous ne désirez pas adhérer, vous devez l'indiquer sur le formulaire « Engagement financier ». Ce montant est minoré si vous cotisez déjà à l'UNAPEL (cf. fiche de l'APEL ci-joint).

MODALITÉS DE RÉGLEMENT

Vous recevrez, début octobre, une facture annuelle, qui reprendra l'ensemble de vos contributions obligatoires et optionnelles. Son règlement pourra s'effectuer soit :

- par prélèvement mensuel, le 15 de chaque mois, du 15/10/18 au 15/06/2019,
- par prélèvement trimestriel, le 15/10/18, le 15/01/19 et le 15/04/2019,
- en une fois, par chèque, au plus tard le 15/10/18.

NB : Si vous optez pour le prélèvement, merci de nous renvoyer l'autorisation de prélèvement complétée, accompagnée d'un R.I.B (un chèque annulé n'est pas valable).

ENGAGEMENT FINANCIER 2018-2019

Madame, Monsieur :

Adresse :

Code Postal et ville :

Tél. Fixe :

Tél. Portable :

Reconnaissent avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des modalités financières de l'établissement Notre-Dame du Grandchamp et inscrivent définitivement leur enfant :

NOM :

Prénom :

Classe : Prépa DCG 1

Prépa DCG 2

Prépa DCG 3

CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES (cochez la case correspondant à votre choix) :

S'engage à verser la contribution annuelle :

CATEGORIE	1	2	3	4	5	6
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
contribution annuelle 2018/2019*	533 €*	725 €*	932 €*	1 232 €*	1 501 €*	2 572 €*
Arrhes (1)	250€	300 €	350 €	410 €	460 €	520 €

* Sauf cas de force majeure, tout semestre entamé est dû.

CONTRIBUTIONS OPTIONNELLES (cochez la case correspondant à votre choix) :

-Module BACHELOR EGE sur admission (DCG2 et DCG 3)

CATEGORIE	1	2	3	4	5	6
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Module Diplôme Universitaire EGE* PREPA DCG 2	640 €	660 €	690 €	725 €	765 €	850€
Arrhes	210 €	220 €	240 €	255 €	275 €	320 €

-Module Complémentaire AST sur admission DCG 3 :

Contribution de **300 euros** ou **280 euros** pour les boursiers demandée en octobre aux étudiants admis dans le module :

oui non

-Repas du soir, inscription annuelle : **715 euros**

oui non

dont 300 euros d'arrhes versés par chèque ci-joint et le solde réparti suivant le moyen de paiement choisi ci-dessus.

Toute année entamée est due en totalité.

-Adhésion à l'APEL (Ne pas envoyer de chèque) La cotisation à l'Association des Parents d'Elèves vous est proposée pour un montant annuel de 25 €. Si vous ne désirez pas adhérer à l'APEL, vous devez l'indiquer dès à présent sur ce formulaire :

J'adhère à l'APEL J'adhère à l'APEL et je suis déjà adhérent à l'UNAPEL (cf. fiche de l'APEL ci-joint)

Je n'adhère pas à l'APEL

(1) Chèques non remboursables en cas de désistement postérieur à la validation du « oui définitif » sur APB, sauf échec au bac ou cas de force majeure (décès).

MODE DE REGLEMENT (cochez les cases correspondant à votre choix) :

Tout semestre entamé est dû.

Par prélèvement automatique (compléter la demande ci-jointe)

Par 1 chèque Fait à _____ le _____

Signatures des représentants légaux :

Signature de l'étudiant :

Mère

Père

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT
- Formulaire à compléter et à retourner -

Mandat de
prélèvement
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **OGEC NOTRE DAME DU GRANDCHAMP** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **OGEC NOTRE DAME DU GRANDCHAMP**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) : FR25ZZZ391731

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

France

IBAN

BIC

A

Créancier

OGEC NOTRE DAME DU GRANDCHAMP

97 rue Royale

78000 VERSAILLES

France

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

Le :

Signature :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.

Madame, Monsieur.....

Pour mon enfant :

En classe de :

Opte pour le prélèvement



Mensuel

(sur 9 mois : du 15 octobre au 15 juin)



Trimestriel

(sur 3 mois : 15 octobre – 15 janvier – 15 avril)

Fait à Le,

Signature :

Formulaire à nous retourner **dûment complété et accompagné d'un RIB.**

RESTAURATION

Tarifs 2018-2019 (tarifs 2017-2018 non connus à ce jour)

■ FONCTIONNEMENT

Chaque jeune est externe. Il peut déjeuner quand il le désire et prendre la formule de son choix.

Chaque jeune paie avec sa carte d'étudiant qu'il peut alimenter

- Par chèque, tous les jours, dans chaque point de restauration (de 7H30 à 15H20 pendant les heures de récréation),
- A n'importe quel moment par internet (paiement en ligne). Les codes et identifiants seront fournis à la rentrée. Pour accéder au paiement en ligne, il suffit de se connecter sur www.nd-grandchamp.fr ou www.grandchamp-sup.fr dans la rubrique « informations pratiques »/Restaurations et paiement en ligne.

☞ Attention !!! Aucun découvert n'est accepté.

■ LE RESTAURANT « LIKE EAT » - 3 menus au choix :

<u>Formule A</u>	<u>Formule B</u>	<u>Formule C</u>
(= 1 composant)	(= 2 composants)	(= 3 composants)
Plat du jour + garniture	Formule A	Formule A
ou	+	+
<u>Pizza + garniture</u>	1 entrée	1 entrée
ou	ou	+
Grillade + garniture	1 dessert	1 dessert
*5,33 Euros	*5,76 Euros	*6,11 Euros

*Les tarifs mentionnés sont à titre indicatif, ceux de 2018-2019 ne sont pas encore connus.

De nombreuses autres formules sont proposées à la carte.

■ Le BISTRO permet de déjeuner rapidement, avec un formule « snack ». Il est réservé aux élèves de terminales BAC et à l'enseignement supérieur.

Il propose aussi de nombreuses formules de petits déjeuners.

Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre – Adhésion 2018-2019 Apel Notre-Dame du Grandchamp

En inscrivant votre enfant à Notre-Dame du Grandchamp, vous avez fait le choix d'un établissement d'enseignement catholique qui privilégie le dialogue permanent entre l'équipe éducative et les familles avec comme objectif, l'épanouissement et la réussite scolaire de nos jeunes.

L'APEL - Association de parents d'élèves «loi 1901» appartenant à l'Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre Nationale - vous représente et travaille donc en lien étroit avec l'établissement pour atteindre cet objectif. Constitué d'une vingtaine de parents bénévoles, à votre service et celui de nos enfants, son Conseil d'Administration se réunit en moyenne une fois par mois.

Pour que la collaboration et l'engagement avec le Lycée Notre-Dame du Grandchamp soient optimaux et fructueux pour tous, il est important que des parents de

toutes les filières nous rejoignent en nombre suffisant pour constituer des commissions efficaces et représenter les 1800 familles de Notre-Dame du Grandchamp. C'est ensemble que nous favoriserons un véritable échange, et que nous pourrons multiplier nos actions comme nous l'avons fait cette année sur de nombreux projets. Plus que des compétences pointues, nous avons besoin de parents motivés et désireux de participer à la vie de Grandchamp.

Nous comptons sur vous pour soutenir, voire rejoindre notre dynamique équipe de l'Apel qui se renouvelle chaque année partiellement.

Un très grand merci pour ce soutien et votre engagement!

Hélène FORTUNET / Emmanuel VANDROUX
Présidente Apel ND-GC Chef d'Établissement

BULLETIN D'ADHÉSION 2018-2019 à retourner dans le dossier d'inscription Notre-Dame du Grandchamp - 97 Rue Royale - 78000 Versailles

Je, soussigné(e),

Nom : Prénom :

Parent de :

Nom et prénom(s)..... scolarisé(s) à Notre-Dame du Grandchamp en classe de

Tel Domicile : Mobile :

Mail (mention obligatoire) :@.....

Adhère à l'Apel Notre-Dame du Grandchamp. Cette option choisie sera également portée sur la fiche « Famille » du dossier d'inscription.

Le montant de la cotisation annuelle resté invariant s'élève par famille à 25 €, dont 13,50 € sont reversés à l'Apel Nationale. Les familles ayant plusieurs enfants scolarisés dans différents établissements privés ne versent qu'une seule fois la quote-part nationale, celle-ci étant perçue dans l'établissement de votre plus jeune enfant.



Merci de ne pas adresser de chèque à l'Apel Notre-Dame du Grandchamp car votre cotisation sera débitée sur la facture émise par l'établissement (soit 25 €, soit 11,50 € quel que soit le nombre d'enfants scolarisés à Notre-Dame du Grandchamp).

Par ailleurs, me porte candidat (merci de cocher la case) :

pour devenir membre du Conseil d'Administration de l'apel Notre-Dame du Grandchamp tant que Conseiller, pour participer à des actions concrètes et à des commissions de réflexion et de projets de développement en relation étroite avec la Direction de Notre-Dame du Grandchamp.

L'équipe du Conseil de l'Apel 2016-2017 se tient à votre écoute et disposition pour tout complément d'information : contact@apel-nd-grandchamp.org

Date et signature :